

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.



ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, Libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
8 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
10 — 11 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 19 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

En confirmant la dépêche qui annonçait le départ de Fuad pacha, ministre des affaires étrangères du Sultan, pour une mission en Syrie, le *Moniteur* ajoute que cet éminent personnage, muni de pleins pouvoirs, a sous ses ordres quinze à seize mille hommes commandés par Halim pacha.

Une dépêche de Londres dit que l'entente la plus parfaite existe entre les gouvernements de France et d'Angleterre relativement aux affaires de Syrie.

Il est temps que l'intervention de l'Europe se fasse sentir en Orient et vienne relever l'énergie un peu trop abattue de la Turquie.

Les troubles, et par conséquent les massacres, sont loin de prendre fin; un télégramme de Marseille annonce que, d'après des lettres de Beyrouth adressées à une importante maison de commerce française, une grande agitation régnait dans la ville où l'on craignait même des troubles sérieux.

Le *Globe* de Londres reconnaît que le Sultan a des devoirs à remplir envers ses alliés, de même qu'envers ses sujets, à quelque religion qu'ils appartiennent, et il est certain que le gouvernement de la reine fera tout ce qui dépendra de lui pour faire comprendre à la Porte et aux autorités subordonnées quel est leur devoir.

Il importe, dit ce journal, d'empêcher que la querelle entre les Droses et les Maronites ne prenne des proportions qui susciteraient les plus grands embarras politiques et r'ouvriraient la vieille question d'Orient.

Nous croyons savoir que d'énergiques mesures vont être prises par le gouvernement français pour empêcher que les massacres commis récemment dans le Liban ne se renouvellent. (Le Pays.)

On a reçu de Beyrouth, à la date du 21 juin, des nouvelles d'une grande importance. Ismaïl Pacha venait d'arriver de Constantinople avec 2,500 hommes pour mettre promptement un terme au massacre

des chrétiens. Ismaïl-Pacha est le même général qui, pendant la guerre d'Orient, s'illustra par la défense de Kars. Sa loyauté, son énergie bien connues, inspirent une confiance générale.

Quant à adoucir les misères des familles qui ont été incendiées et pillées, et dont les maris, les pères ou les enfants ont été massacrés, Ismaïl-Pacha n'y pourra rien. La guerre dure encore dans la montagne, et, en ce moment, on voit de la côte des incendies. Les chrétiens sont épuisés. — Havas.

Le *Mercur* de Souabe constate, d'après de nombreux renseignements, que la situation de la Hongrie n'est pas satisfaisante. Les menées des agitateurs progressistes sont plus actives que jamais et gagnent du terrain.

Le général Benedeck est de retour et a chaque jour de longues conférences avec le ministre.

Les nouvelles de Shang-Hai, arrivées par la voie de Trieste, mentionnent une grande agitation parmi les Chinois à cause des progrès des rebelles. A Nanking, les impériaux ont été forcés de lever le siège après avoir perdu leur artillerie. Chusan a été confié à la garde de la commission alliée. Les Français s'établissent à Chefoo, dans le golfe de Petcheli. Il se confirme que l'on élève des forts considérables à Taku. Le commerce s'améliore. A Canton, le 22 mai, les insurgés ont battu les troupes impériales. (Le Pays.)

DEUX-SICILES.

A Messine on croyait le 4 que le colonel Medici attaquerait sous peu la garnison de la ville. C'est surtout un mouvement subit de troupes vers Barcelona qui a donné quelque vraisemblance à ce bruit.

Le *Movimento* annonce que plusieurs petites expéditions sont arrivées ces jours derniers en Sicile. Le colonel Fardella, parti d'Alcamo, a débarqué avec 500 hommes et 2 pièces de canon. Les frères Burgarelli, venus de Gênes à Trapani, ont orga-

nisé une compagnie de 100 hommes parfaitement équipés, et les ont conduits à Palerme.

Le 2, Garibaldi a passé en revue dans la plaine qui s'étend devant le mont Pellegrino 9,000 hommes de troupes et la garde nationale. Le *Précurseur* de Palerme dit que ces troupes avaient une excellente tenue, relativement au peu d'instruction qu'elles ont reçue.

Le *Movimento* publie la nouvelle suivante, qu'il donne comme authentique.

La Compagnie anglaise *British financial*, association de Londres, par dépêche du 3 du courant, a autorisé un représentant en Italie, M. le comte de Vandoni, à négocier avec le député docteur Bertani un emprunt de 4 millions de livres sterling au profit du dictateur de la Sicile, sur la base d'émission à 80 0/0. Communication officielle a été faite à ce sujet au député Bertani par le comte de Vandoni.

La commission municipale de Turin, sur la requête qui lui a été adressée par le comité central de la Société nationale, a voté une somme de 50,000 fr. pour la souscription en faveur de la Sicile. Elle a, de plus, exprimé son regret de ne pouvoir accorder une somme plus forte, ne pouvant réunir pour le moment le conseil municipal, qui seul aurait la faculté de statuer. (Le Pays.)

A Naples, la modération est plus que jamais à l'ordre du jour. On croit que d'après des conseils aussi sages que désintéressés, jusqu'à la réunion des chambres et l'adoption des nouvelles lois par les chambres, le gouvernement napolitain appliquera à la presse locale une loi provisoire calquée sur le décret impérial de 1852. *Idem.*

Marseille, 11 juillet. — Messine, 8 juillet. — Le colonel Medici est à Barcelona où il attend des volontaires; il est allé reconnaître les hauteurs de Messine et celles de Mellazo. L'attaque de Melazo est fixée au 10. Des assassinats se commettent la nuit

FEUILLETON

L'ILE DE SEIN

PILOTES ET NAUFRAGEURS.

(Suite.)

Lord Bearland profite de l'accueil qu'on lui fait en France pour y amasser des notions susceptibles de nous devenir funestes. Ne le taxons pas de perfidie, il ne fait ni mieux ni pire que n'ont fait nos plus braves et nos plus loyaux marins. Tout l'odieux de sa conduite doit être rejeté sur le fléau de la guerre. Qu'elle n'éclate pas, ses connaissances ne nous causeront aucun mal; qu'elle éclate, et ceux-là surtout seront à blâmer qui l'ont mis à même de les acquérir.

L'imprudence française est incroyable à cet égard, mais la nature livre moins aisément ses secrets.

S'agit-il des labyrinthes de la mer, ce n'est point à première vue qu'elle en découvrira les mystères au navigateur curieux. Pour les connaître, il faut de patientes observations sur un seul et même point, hors duquel on se trouve dans l'ignorance. Il faut que l'apprenti pilote passe de longues années, la sonde à la main, parmi les écueils de son rivage, pour savoir comment, par tel vent, par telle marée, à telle heure, à tel jour, se comporteront les sables mouvants, les courants ou les lames.

Penn-Marco, la fille d'Andhu le Païen, n'avait pas fait l'étude approfondie des tourbillons de flot ou de jusant. Le corps de la blonde Loïzaik ne fut point entraîné au large.

Le reflux, tourmenté par le vent du sud-ouest, formait au bas de la pointe un gouffre où la jeune fille disparut; les vagues déracinaient les algues mortes. Quand Loïza revint à la surface, elle était couchée sur un lit de goémon flottant, digne berceau d'un enfant de la mer.

L'Océan en fureur entrelaçait les tiges et les feuilles de son varech pour soutenir la gracieuse vierge de Sein. Des goémons attirés par les goémons, lui faisaient une couche qui s'épaississait en s'avancant vers le Raz. — Puis, quelques lianes sous-marines, encore attachées aux brisants, s'accrochèrent à ce radeau formé sans doute par un miracle de la sainte patronne des matelots. Comme un navire à l'ancre, la masse d'algues chevelues se balança ensuite sous le vent d'une roche formidable.

Les flots bondissaient, se brisaient au tranchant du récif, et rejaillissaient en cascades d'écume sur la jeune fille évanouie. Une longue houle ondulait en soulevant le lit de mousse que des forces contraires tenaient en équilibre au milieu des tourbillons.

La nuit sombre enveloppait d'un suaire noir les eaux et les rochers du Raz; mais l'Etoile de la mer perçait la noée de son regard maternel, doucement arrêté sur la fille du pilote.

Raillez, gens de terre, si vous en avez envie. Sainte Anne et la bonne Vierge, mère de Dieu avaient écouté sa prière généreuse. Ceux de Sein assurent encore que les anges tressèrent pour la blessée un ber d'herbes déracinées au fond des eaux.

Moi, j'aime à croire aux miracles comme y croient les pêcheurs bretons.

La chaloupe d'Hoël passa.

— Jésus, Seigneur! fit un de ses compagnons en se signant, je vois une fée blanche couchée sur les lames.

— Une païenne damnée! ajouta le second.

— La Korrigan maudite, c'est sûr! murmura le troisième en détournant la tête.

Leur effroi superstitieux ne fut point partagé par Hoël, qui entrevit aussi au milieu de l'écume phosphorescente la forme d'une femme, d'un esprit ou d'un ange. Il se sentait attiré vers elle; mais la vision ne dura que le temps de donner deux coups de rame. D'autres roches masquaient déjà le lit flottant de Loïzaik.

A terre, Hoël trouvant la maison déserte, s'élança vers la côte en appelant sa sœur; la grande voix des flots irrités répondit seule à sa voix. Il alla frapper de porte en porte; les voisins s'éveillèrent; une flienne lui dit:

— A la nuit tombée, j'ai vu Loïzaik en robe blanche courir vers la pointe du Raz.

— J'en viens! elle n'y est plus! s'écria Hoël avec désespoir. Elle est à la mer! elle flotte encore sous le vent de la Roche-Verte!... Les autres croyaient voir la Korrigan; et mon cœur me disait: — « Approche-toi, Hoël!... » Au nom du bon Dieu, mes amis, venez avec moi! c'est ma sœur Loïzaik que j'ai aperçue...

Les pêcheurs secouaient la tête avec incrédulité; mais Hoël insistait. Il les suppliait de l'aider. Il jurait de repartir, dût-il périr dans le remous. — Chacun le savait capable de fatigue et incapable de conduire à lui seul la plus légère des embarcations.

Ses pleurs, ses prières avaient touché les plus durs.

dans Messine. Les désertions de l'armée napolitaine continuent; cette armée est démoralisée.

Gênes, 10 juillet. — Cosenz est arrivé à Palerme le 6; Garibaldi l'a accueilli avec une grande joie. Hier a eu lieu un embarquement nouveau de 1500 volontaires; ce soir aura lieu un autre embarquement de volontaires qui affluent. — Havas

NOUVELLES DE ROME.

Nous empruntons au *Pays* les correspondances particulières suivantes :

« Rome, le 7 juillet. — Le Saint-Père a passé la journée du 2 à Civita-Vecchia; Sa Sainteté est descendue au palais du délégué et a daigné y recevoir la visite des divers fonctionnaires. Accompagné par M. le général de Goyon, le Pape a parcouru la ville à pied et s'est rendu aux fortifications élevées par la division française; les bastions nouvellement armés faisaient feu de toutes leurs pièces à l'arrivée du souverain qui sur son passage était entouré et accueilli par une foule nombreuse dont les démonstrations sympathiques réjouissaient le cœur de Pie IX; les soldats français travaillant au terrassement des parapets mêlaient leurs acclamations à celles de la population.

« Pris ainsi à l'improviste et dans leur tenue de chantier, ces militaires n'osaient s'approcher; mais le Saint-Père ayant témoigné le désir de les surprendre ainsi et de les remercier lui-même de leurs bons services, des ordres furent donnés pour les rassembler. Avant de se retirer, Sa Sainteté a bien voulu adresser la parole à plusieurs d'entre eux, et remettre de sa main la décoration à ceux qui lui ont été présentés par M. le comte de Goyon. Le train pontifical quittait Civita-Vecchia à six heures et demie, et deux heures après le Pape était de retour au Vatican.

« Par des affiches placées depuis quelques jours aux points les plus fréquentés de la ville, le cardinal vicaire invite les fidèles à se rendre à une procession qui doit avoir lieu le dimanche 8 juillet, afin d'implorer le Ciel pour soulager l'Eglise des maux qui l'affligent en ce moment. Toutes les congrégations religieuses sont convoquées. On pense que le Pape présidera à cette cérémonie pendant laquelle on doit transporter la Vierge miraculeuse de Sainte-Marie-Majeure à l'église des Jésuites, où elle restera exposée jusqu'au 29 du courant.

« On croit généralement qu'après cette procession le gouvernement donnera des réformes, et les personnes qui se disent les mieux informées assurent que la constitution sera publiée le lendemain. Ces nouvelles peuvent n'avoir d'autre source que le grand désir de l'opinion générale, mais il est certain que le Saint-Père est disposé dans ce sens et qu'il faut s'attendre à des améliorations. »

Rome, le 18 juillet 1860. — Voici notre capitale une seconde fois placée sous l'énergique garde des troupes françaises. Les différents corps de l'armée romaine viennent d'être dirigés du côté de Spolète et de Terni, ils doivent être réunis entre les deux villes dans un camp d'instruction pour s'y former à l'école des manœuvres françaises.

La position choisie par M. de Lamoricière présente le double avantage d'être à proximité de la frontière napolitaine, et de posséder une ligne de communication très-facile avec Rome au moyen du Tibre dont le cours est praticable pour les bateaux à vapeur jusqu'à Ponto-Felice.

La nécessité de ce camp se faisait sentir tous les jours davantage; il devenait urgent de réunir sur un même point tous les éléments hétérogènes qui composent l'armée du Pape pour, à défaut de cette uniformité parfaite de goûts et d'habitude, de cette concorde fraternelle qui fait la force des armées nationales, inspirer à toutes les fractions étrangères l'une à l'autre une confiance mutuelle et les unir en un faisceau homogène en faisant disparaître les répugnances de race et de langage sous l'influence du contact journalier et de la vie en commun.

On ne peut se dissimuler que pour obtenir un pareil résultat il faudra surmonter des difficultés inouïes, qui feraient désespérer du succès, s'il s'agissait d'une troupe destinée à lutter contre des forces régulières. Mais la mission des soldats de M. de Lamoricière est tout simplement de maintenir l'ordre intérieur.

Le but que se propose le chef doit donc être plus facile à atteindre.

Le corps des Irlandais est aujourd'hui presque entièrement constitué, et forme ce qu'on appelle le bataillon de saint Patrice.

Comme les autres corps, il vient d'être dirigé sur le point de concentration générale, c'est-à-dire vers Spolète. Le général de Lamoricière est également parti dans cette direction pour présider lui-même à l'installation du camp et à l'exécution des premières manœuvres d'instruction.

A côté de cette armée régulière paraîtrait devoir s'organiser une autre petite armée irrégulière destinée à agir séparément et dont le chef porte un nom célèbre dans la guerre de Vendée.

Il y a un mois environ, le descendant d'un des plus fougueux Vendéens, le neveu du voiturier Cathelinou, abandonnant à quelques amis la direction des fermes dont le produit nourrit sa nombreuse famille, venait à Rome soumettre au cardinal Antonelli le projet qu'il avait conçu d'organiser une troupe de volontaires pour la défense du Saint-Siège.

Les propositions de M. Cathelinou ne furent sans doute pas écartées, car il retournera en France pour recruter ses soldats. Depuis quelques jours il est de retour à Rome, mais le nombre des volontaires qu'il est parvenu à réunir est très-restreint.

H. DE VILLEPIERRE.

Par décret impérial, en date du 11 juillet, la session du Corps-Législatif est prorogée jusqu'au 21 juillet inclusivement.

FAITS DIVERS.

« Depuis quelque temps, dit le *Journal du Loiret* du 10, les incendies se multiplient dans une propor-

tion bien déplorable à Orléans et dans nos environs.

« Cette nuit, vers dix heures et demie, le feu s'est déclaré dans l'établissement des bains de la Rotonde, exploité et habité par M. Benault et sa famille. Cet établissement, comme on sait, est, ou plutôt était situé en amont du pont d'Orléans, entre l'école de natation de M. Laurenceau et les bains Lhouté.

« Aux premiers cris d'alarme, les secours sont arrivés de toutes parts. M. le préfet s'est porté au des premiers sur le lieu du sinistre. Les sapeurs-pompiers et presque tout le 61^e de ligne, officiers en tête, sont arrivés au pas de course sur le quai, déjà encombré de curieux et de travailleurs maintenus à peine par la gendarmerie et la police.

« Quatre pompes ont été mises en batterie et le feu a été attaqué avec une grande vigueur. Malheureusement, la nature essentiellement inflammable du bateau, construit en bois revêtu de peinture et badigeonné de goudron, a rendu inutile les efforts des travailleurs. On a dû s'occuper avant tout de préserver les amarres du bateau en flammes; car, si ces amarres eussent brûlé, les bains de la Rotonde, s'en allaient à la dérive sur les bains Lhouté, auxquels ils eussent certainement mis le feu.

« C'était quelque chose d'effrayant et de merveilleux tout à la fois que cet incendie, dont les flammes illuminaient la Loire depuis le pont de Vierzon jusqu'au boulevard des Anges. Les personnes qui n'ont pas vu un incendie en pleine mer, pouvaient s'en faire une idée cette nuit à Orléans.

« A une heure et demie, le bateau dont toutes les membrures craquaient et se tordaient dans les flammes a sombré. On a entendu un long sifflement, on a vu une énorme colonne de fumée s'élever en roulant dans les airs, et puis tout a été fini : les bains de la Rotonde avaient disparu.

« Construction, matériel industriel, meubles, linge, bijoux, tout a été perdu, ou du moins tout est engouffré dans la Loire. Malgré l'énergie qui a été plus d'une fois et sur plusieurs points poussée jusqu'aux extrêmes limites de la témérité, rien n'a pu être sauvé.

« Les propriétaires du bateau étaient couchés quand le feu a éclaté. M. Renault et sa famille, réveillés par les cris au feu! poussés sur le quai et par les coups frappés à leur chambre n'ont eu que le temps de se lever et de faire à demi-vêtus. Restait le gardien nommé Badinier, qui couchait sur la partie opposée du bateau; cet homme a disparu. On ignore s'il a été asphyxié dans la pièce où il couchait, ou s'il s'est noyé en sautant dans la Loire. Il n'est même pas certain que Badinier ait péri, car une personne d'Orléans, un boulanger, nous a-t-on dit, qui aurait parfaitement reconnu cet employé de M. Renault, assure l'avoir rencontré pleurant sur le pont pendant l'incendie.

« Au surplus, une enquête est commencée et on ne tardera pas à être fixé sur le sort de ce malheureux.

« Comme nous l'avons dit, à une heure et demie tout était fini. Fonctionnaires, sapeurs-pompiers, militaires, citoyens, tous ont fait leur devoir, plu-

— Si la fille de maître Dénoual est morte, se dirent-ils, qu'il retrouve au moins son fils en rentrant au pays.

Ils arrivèrent sous le vent de la Roche-Verte au moment où se brisaient les derniers liens du radeau de varech; Loïza, revenue de son évanouissement, poussa un cri de détresse.

— Miracle! c'est elle! s'écriaient-ils.

Elle était mourante quand son frère Hoël la recueillit. Elle finit par pouvoir dire comment elle avait été blessée et précipitée dans les flots; elle ignorait par qui.

— Par qui? c'est assez clair, dit une voix: c'est par les naufrageurs dont elle éteignait les feux.

— Sans doute; mais quels étaient ces naufrageurs?

— Je gage que c'est la famille Andhu!... Oui, oui!... à mort les Andhu!

— Mon frère, murmura Loïzaik, prenez garde.... je n'ai vu personne...

D'autres, parlant de la jeune fille, disaient entre eux:

— Si les démons ont voulu la perdre, les anges l'ont sauvée.

Les femmes la pansèrent et la gardèrent; de toutes les parties de l'île on venait s'informer de la courageuse enfant.

En apprenant qu'elle avait été retirée des flots, les Andhu blasphémèrent de rage.

— Le fils aîné dit alors:

— Désertons le pays! Allons-nous-en sur la côte! Ici nous n'avons plus qu'à crever de faim et de soif!

Mais Penn-Marco agita ses haillons en criant:

— Partout où nous irons, nous trouverons des chrétiens maudits, des sauveurs de navires, des ennemis,

des pilotes. A l'île de Sein je suis née, à l'île de Sein je reste pour mourir.

Elle dévora quelques coquillages et s'assit à côté de son père sur un rocher battu des flots.

— Eh bien, père! que dites-vous? demandaient les autres enfants. Faut-il prendre une barque?...

Le vieux païen, semblable aux Druides ses ancêtres, gardait un silence dédaigneux:

— Eh quoi! s'écria sa femme, faut-il donc qu'il parle!... N'entendez-vous pas sa volonté?... Il dit que Penn-Marco est sa fille, et ceux qui nous quitteront des lâches sans cœur! Autant vaut mourir ici que d'aller mendier notre vie chez les chrétiens de la grande terre.

A ces mots, la maigre et robuste naufrageuse, qu'ils nommaient Tête-de-Mort, se redressa, et, comme inspirée, récita d'autres strophes antiques:

« Au milieu de la nuit, l'aigle appelait ses aiglous:

« — Levez-vous vite sur vos deux ailes!

« Ce n'est point de la chair pourrie de chiens ou de brebis, c'est de la chair chrétienne qu'il nous faut! »

Les fils et les filles Andhu s'armèrent de leurs harpons et de leurs gaffes de naufrageurs, en répétant ces strophes sinistres, attribuées au barde Gwenc'hlan par Th. de la Villemarqué dans son recueil des chants populaires de la Bretagne.

Les filles et les fils Andhu ne songeaient plus qu'à se venger avant de mourir, car ils s'attendaient à être attaqués par les amis de Loïzaik.

La délicate enfant, confiée aux soins des voisines de sa demeure, était brisée par le mal; elle ne souffrait plus seulement de sa blessure, le froid l'avait saisie et glacée,

elle respirait à peine. Un sifflement pénible se faisait entendre dans sa poitrine. Les femmes priaient autour du lit. Autour de la maison les hommes criaient vengeance.

Hoël cependant se rendait aux ordres de son père dans la baie de Douarnenez.

En montant à bord, il avait l'air si triste, que maître Dénoual pressentit un malheur et s'écria le premier:

— Loïzaik! Loïzaik! qu'est-il arrivé à ma fille Loïzaik?

— Elle vit encore, mon père, répondit Hoël; et j'ai confiance... Elle n'a pas été sauvée par un vrai miracle pour nous être enlevée si tôt... A cette nuit, il y a eu un grand malheur sur nous!

Au récit de son fils, le brave pilote tremblait de douleur: Hoël pour le rassurer, lui dit encore:

— Si vous n'aviez pas secouru ce navire, vous n'auriez plus de fille, car moi je n'aurais pas su où retrouver ma sœur...

Mais en lui-même il pensait:

— Le bon Dieu veut un ange de plus! dès que mon père aura embrassé Loïzaik, son âme ouvrira ses ailes pour s'envoler au Paradis.

Lorsque les deux Dénoual mirent pied à terre un cri de fureur retentissait sur la grève. Un jeune garçon venait de dire à la foule des insulaires:

— Les Andhu, armés comme des assassins, chantent des chansons de damnés sur la roche de l'Ouest. Ils veulent se nourrir de la chair des chrétiens!...

— Ce sont les Andhu qui ont fait le coup!... A mort! à mort! répétait la multitude, au moment où maître Dénoual entra dans la chambre où se mourait sa fille bien-aimée. (La suite au prochain numéro.)

siens ont fait plus. S'il n'eût fallu que de l'intrépidité et du dévouement pour vaincre l'incendie, les bains de la Rotonde existaient encore aujourd'hui.

» Le bateau incendié était, dit-on, assuré pour une somme de 70,000 francs à la compagnie du *Soleil*. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Mon Dieu! que la vérité est donc chose difficile à dire et à propager! Nous venons de recevoir un journal qui a pour titre : la *Chronique parisienne*, et c'est avec *ébouriffement* que nous y avons lu les lignes suivantes :

« Pendant que les compatriotes de l'argentier de Charles VII répétaient en chœur, au sortir du théâtre, les refrains du chevalier d'Avenel, Laferrière donnait à *Daniel Lambert* le baptême de la province. L'œuvre de M. Charles de Courcy a été comprise par le public d'Angers et de Saumur, comme elle le sera partout où les esprits ne seront pas prévenus. Les spectateurs ont senti vibrer dans leur âme toutes les passions auxquelles le jeune auteur fait si éloquemment appel.

« Heureux d'encourager les hardiesses d'un esprit aventureux, ils se sont volontiers laissé emporter dans le domaine de l'imprévu, de la jeunesse et de l'imagination, sans se demander si cela rentrerait dans le cadre habituel des *faiseurs* du jour.

« L'aristocratie, dont les représentants sont si nombreux sur les rives de la Loire, remplissait les loges. Toutes les classes de la société avaient suivi son exemple et la salle était comble. Un détail qui est venu jusqu'à nous montrera quel a été le sentiment du public au sortir de ces représentations.

« Les directeurs de province sont assujettis à une règle impitoyable relativement à la clôture de leur théâtre. Chaque fois que la représentation se prolonge au-delà de l'heure réglementaire, ils sont sujets à une amende. Or, le directeur du théâtre de Saumur en était déjà, sous ce rapport, à sa sixième contravention. La soirée donnée par M. Laferrière allait lui mériter une septième réprimande; mais, à la fin du spectacle, M. le maire descendit sur la scène, et lui dit : « Monsieur le directeur, toutes les fois que vous nous ferez passer des heures aussi agréables, je vous permettrai de retenir le public après minuit. Je vous fais remise de vos amendes. »

« Ajoutons que, dans cette représentation, M. Laferrière a été dignement secondé. Fevre s'était rendu à Saumur pour y représenter le personnage du baron Hartmann, auquel il a su donner une si grande distinction. M^{lle} Marie Brindeau avait bien voulu se charger du rôle de Louise. — Armand Le Gallais. »

« Nous ne nous chargeons pas de répondre pour ce qui s'est passé à Saumur. Mais la vérité est que M. Laferrière n'a pas été heureux à Angers. Ni l'aristocratie, ni les autres classes de la société ne remplissaient les loges. Loïn d'être comble pendant les représentations de M. Laferrière, notre salle présentait plutôt l'aspect d'un désert, malgré la foire qui amène ici de nombreux étrangers.

« Dans l'intérêt de la réputation de M. Laferrière, qui méritait mieux, nous avons passé sous silence son peu de succès sur notre scène. Nous regrettons qu'une amitié maladroite, ou une réclame outrée nous ait obligé à parler. Mais nous tenons à la vérité, et nous ne voyons aucune raison à la laisser altérer. — L. Tavernier. »

Nous pouvons ajouter, pour ce qui nous concerne, que M. Laferrière n'a pas été plus goûté à Saumur qu'à Angers. La première fois qu'il a paru sur notre scène, le nombre des spectateurs s'est augmenté quelque peu; mais bien des places étaient encore vacantes. Aux représentations suivantes, où il a rempli un rôle, la salle ne contenait que les habitués du théâtre.

Le détail qui est parvenu à M. Armand le Gallais, et d'après lequel il prétend faire connaître le sentiment du public au sortir de ces représentations, est inexact; il nous montre de plus que M. le Gallais n'a pas réfléchi sur les attributions des maires. Aucun ne peut lever une peine prononcée par une juridiction quelconque. M. le Maire de Saumur n'a donc pas pu faire remise des amendes; il n'a point autorisé la prolongation des représentations au-delà de minuit, et n'a point félicité le directeur du théâtre de la soirée où M. Laferrière a joué. — Enfin, M. Rouff n'est point à sa 7^e contravention, une seule fois, le 12 juin dernier, il a été dressé procès-verbal contre lui, et il n'y a pas été donné suite.

RAPPORT de M. Louvet au Corps-Législatif.
(Suite et fin.)

Nous n'avons plus à vous soumettre, Messieurs,

qu'une dernière et courte explication concernant l'article 5 (ancien article 4) du projet.

Par l'article 21 de la loi du 4 juin 1858, la Caisse des dépôts et consignations avait été autorisée à employer les excédants disponibles de la dotation de l'armée en achats de rentes inscrites à son nom, afin d'accroître son fonds de roulement, qui avait diminué vers la fin de l'année 1857 de manière à éveiller la sollicitude de ses administrateurs. Ce fonds de roulement n'a pas tardé à se relever, de telle sorte que la Caisse des dépôts et consignations n'a pas usé de la faculté qui lui était accordée. Il n'y a donc plus d'intérêt à maintenir cette faculté, qui serait, du reste, inconciliable avec le nouvel emploi donné par le présent projet de loi aux excédants de la Caisse de la dotation de l'armée, L'article 21 de la loi du 4 juin 1858 doit donc être abrogé.

Amendements envoyés à la Commission par nos collègues du Corps-Législatif.

Ces amendements, au nombre de trois, ont été développés devant la Commission, par leurs honorables auteurs.

M. le vicomte de Kerveguen, se fondant sur le peu de ressources disponibles que laisse l'emprunt de la guerre d'Italie, proposait de changer l'intitulé du projet de loi.

Nous avons dit plus haut en quoi consistaient les ressources disponibles sur l'emprunt de la guerre d'Italie.

Ces ressources sont telles qu'elles ont été annoncées dans l'exposé des motifs du projet de loi. Nous ne pouvions donc adhérer à l'amendement de notre honorable collègue.

L'honorable M. O'Quin demandait que la route impériale, n° 134, de France en Espagne, qui n'attend plus que l'achèvement d'une lacune de huit kilomètres, pour offrir une communication avec l'Espagne, fût comprise nominativement dans les travaux visés au projet de loi, à raison de son utilité commerciale et stratégique.

Un crédit de 1,600,000 fr. est porté au présent projet de loi, chapitre xxxii du ministère des travaux publics, sous ce titre : *Lacunes des routes impériales*, et, en outre, avec une note indiquant que ce crédit a pour but « d'achever des lacunes dans les Pyrénées et les Alpes, destinées à compléter nos relations internationales avec l'Espagne et le Piémont. » Nous nous sommes assurés que l'achèvement de la lacune indiquée par l'honorable M. O'Quin était compris au nombre des projets étudiés par l'administration des ponts-et-chaussées. En outre, le Gouvernement français presse l'Espagne d'achever, de son côté, la lacune qui existe sur son territoire. Nous pensons que toute satisfaction est donnée ainsi à l'auteur de l'amendement.

L'honorable M. Rigault, pénétré de l'importance des irrigations au point de vue des améliorations agricoles, voudrait qu'un crédit quelconque fût inscrit, pour cet objet, dans le projet de loi, au chapitre xl du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Le chapitre xl porte pour titre ces mots : « *Dunes et semis, dessèchements et irrigations.* » Aucun crédit, il est vrai, n'y figure pour les irrigations. Les autres améliorations qui intéressent la sécurité et la salubrité publiques ont paru plus pressantes. Mais le titre de ce chapitre indique que les vœux de M. Rigault recevront leur satisfaction dans les projets de lois qui nous seront présentés en 1861 et 1862.

Tel est, Messieurs, dans ses diverses dispositions et avec les amendements introduits par nous, de concert avec le Conseil d'Etat, le projet de loi que vous aviez renvoyé à notre examen. Nous vous en proposons unanimement l'adoption, parce qu'il réalise une pensée juste dans le présent, féconde pour l'avenir. Il donne des armes à la France pour combattre dans la nouvelle lutte industrielle qui vient de s'ouvrir. Le reliquat des ressources créées pour la campagne d'Italie pouvait-il recevoir un meilleur emploi? Les grands travaux de la paix deviennent ainsi, en quelque sorte (pour me servir de l'expression d'un de nos honorables collègues) (1), « les héritiers des économies de la guerre. » Nous y ajoutons, il est vrai, d'autres ressources prises sur l'avenir. Mais les dépenses de la paix ont ce rare et précieux privilège de rembourser promptement les avances qui leur sont faites et de créer des ressources nouvelles qui, bien employées à leur tour, tendent à se reproduire et à se multiplier à l'infini. Les grandes nations, au point de vue du travail et de la richesse, ressemblent à ces champs généreux et fertiles qui n'attendent que les bienfaits d'une culture intelligente et libérale pour développer leur puissance, rendre au centuple ce qu'on leur a donné, et préparer, par d'abondantes récol-

(1) M. Guillaumin. — *Mémoire sur la Sologne.*

tes, les éléments de nouvelles et incessantes fécondations.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS.

Les anciens militaires indigents de la République et du premier Empire qui sur leurs demandes n'ont pas encore obtenu de secours viagers, sont invités à se présenter d'ici 8 jours, au plus tard, au secrétaire de la mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 11 juillet 1860.
Le Maire, DUTERME, adjoint.

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'agence Reuter a communiqué la dépêche suivante aux journaux anglais d'hier :

« On vient de recevoir la nouvelle certaine que le consul français à Beyrouth, M. Bentivoglio, a été frappé d'un coup de yatagan à la tête. »

Marseille, 13 juillet. — Un nouvel ambassadeur extraordinaire napolitain est attendu aujourd'hui sur la frégate napolitaine *Aquilar*, et partira, dès son arrivée, pour Paris par un train spécial.

Le Pape montre, dit-on, des dispositions conciliatrices et on s'attend prochainement à des réformes à Rome.

Les nouvelles de Chine, qui viennent d'arriver par la malle des Indes, sont en date du 23 mai :

Les alliés avaient établi à Chusan une commission mixte anglo-française chargée de gouverner l'île.

Les troupes alliées prenaient position dans le golfe de Petcheli.

Les Chinois continuaient à négocier, mais ils se préparaient aussi à la guerre.

L'Inde est plus calme. Le commandant en chef, lord Clyde, est arrivé à Marseille et est reparti la nuit dernière pour Londres.

Londres, le 14 juillet. — Sir Robert Ferguson exprime l'espoir que le gouvernement usera de précaution dans ses mesures en Syrie, attendu que la politique de la France est de vouloir y prendre pied.

Lord John Russell dit qu'il est du devoir des puissances d'arrêter les massacres. L'ambassadeur turc a constaté que la Porte n'a pas quatre cents hommes de troupes en Syrie. Protection sera donnée par les vaisseaux étrangers. Le noble lord ne pense pas que les jalousies des puissances puissent empêcher de mettre un terme aux massacres. — Havas.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le *Liniment Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartis, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons). Dépôts : à Angers, MENIÈRE, ph.; à Cholet, BONTEMS, ph. (255)

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'EAU DE PHILIPPE; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon : 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (26)

M. PASSEDOIT, fondeur, à la Croix-Verte, prévient MM. les propriétaires dont les maisons bordent les trottoirs, qu'il a été autorisé par M. l'architecte de la ville, à leur offrir un modèle de gargouille ou tuyau de dégorgeement destiné pour les conduits en usage.

Ce système étant beaucoup plus simple et plus solide, présente également l'avantage de coûter bon marché. (319)

BOURSE DU 12 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 00.

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 97 25.

BOURSE DU 13 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 10

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 97 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.
Et de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur, place de la Bilange.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Après conversion de saisie immobilière,
EN DEUX LOTS,

DE DEUX MAISONS ET DÉPENDANCES,

Situées à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, portant les nos 44 et 33.

L'adjudication aura lieu le dimanche douze août mil huit cent soixante, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur, place de la Bilange.

On fait savoir,

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le sept juillet mil huit cent soixante, enregistré et mentionné aux hypothèques; ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée sur les immeubles ci-après désignés, suivant procès-verbal de Vaillier, huissier à Saumur, en date du six juin dernier, dénoncée suivant exploit du même huissier, en date du sept du même mois, lesdits procès-verbaux de saisie et de dénonciation, enregistrés et transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le treize juin mil huit cent soixante, volume 17, nos 33 et 34;

Et à la requête de M. Edouard Dusoul, banquier, demeurant à Bourgneuil,

Saisissant, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant ditte ville, rue Cendrière, n° 8, en l'étude duquel il fait élection de domicile;

En présence ou lui appelé de M. Jean-François Garnier, commerçant, demeurant à la Croix-Verte, ville de Saumur, saisi,

Ayant pour avoué constitué M^e Jean Chedeau;

Il sera, le dimanche douze août mil huit cent soixante, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés:

1^{er} LOT.

Une maison, située à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, portant le n° 44; cette maison se compose au rez-de-chaussée de quatre chambres, dont l'une sert de boutique; deux chambres hautes et grenier sur le tout; une autre petite chambre par derrière; caves sous toute la maison; petite cour, au nord, derrière la maison et un puits; jardin planté d'arbres fruitiers; le tout ayant une superficie de deux ares quatre-vingt-dix centiares, et joignant au midi la rue ou ancienne route de Tours, à l'ouest M^{me} Rousse, au levant M. Delâtre, au nord MM. Bouvet et Rousse, propriétaires à Saumur.

Mise à prix, quinze cents francs, ci 1,500 fr.

2^e LOT.

Une autre maison, située à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, portant le n° 33, se composant de deux chambres au rez-de-chaussée, deux autres chambres au premier étage, grenier sur le tout; puits commun; cette maison, couverte en ardoises, joint au nord la rue ou l'ancienne route de Tours, au levant

A reporter. 1,500 fr.

Report. 1,500 fr.
M. Randouin, au midi, M. Touzé et M. Randouin, propriétaires à Saumur.

Mise à prix, cinq cents francs, ci 500

Total des mises à prix, deux mille francs, ci 2,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements: 1° A M^e LEBLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;

2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suisant;

3° A M^e CHEDEAU.

Dressé à Saumur, le quatorze juillet mil huit cent soixante.

BEAUREPAIRE,
Avoué-licencié.

Enregistré à Saumur, le quatorze juillet mil huit cent soixante, folio case Reçu un franc dix centimes dixième compris.

(337) Signé: P. VING.

A VENDRE
OU A LOUER PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON, carrefour de la Douve, avec JARDIN.

S'adresser à M. LATRAU jeune, rue du Collège, ou à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS FAILLITE.

Le jeudi 19 juillet 1860, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez Honoré GUÉGNON, marchand boucher à Saumur, rue d'Orléans, à la vente publique aux enchères du mobilier et matériel, dépendant de sa faillite, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu:

Une très-belle porte en fer, formant devanture de boutique, crochets étamés, bascules, balances, poids et autres outils, carriole, charrette à bras, lits, conettes, draps, linge, effets, une très-belle armoire, buffet à deux corps, chaises, tables et autres meubles, vin, bouteilles vides, foin, paille, batterie de cuisine, et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE En totalité ou par portions, LA BELLE PROPRIÉTÉ DE FOSSE-SÈCHE

Située en la commune du Vaudelenay-Rillé.

Elle consiste en maison de maître nouvellement construite, bâtiments de fermier, terres, vignes et bois, en un ensemble parfaitement arrondi de 67 hectares 86 ares, dont 18 hectares environ de bois de très-bonne qualité.

Les terres sont parfaitement propres à la culture des prairies artificielles.

La propriété joint la route de Doué à Montreuil et se trouve à une égale distance de ces deux villes.

S'adresser, pour traiter, soit à M. MORICEAU, propriétaire à Fosse-Sèche, soit à M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (326)

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE.

En la demeure de M. DU GARREAU, propriétaire à Montreuil-Bellay,
Le dimanche 15 juillet 1860, à onze heures du matin, par le ministère de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

Cette vente comprendra notamment: meubles de salon en velours, meubles de salle à manger, vaisselles, cristaux, meubles de chambres à coucher, lits, armoires, secrétaires, linges, batterie de cuisine en cuivre; outils de forgeron et charron, fer et acier neufs, ferraille; charrettes, tombereau, charriot, herses, fûts vides, bois de chauffage, de charpente et de charroinage, un tilbury, plusieurs équipages de charrettes et de voitures, et quantité d'autres objets.
On paiera comptant et 5 p. 0/0.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

La propriété de la Chaise,

SITUÉE
Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Sur le bord de la route de Saumur à Gennes,

Contenant environ 7 hectares; consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, clos, terres, vignes, prés et pâtures.

S'adresser à M. MAJESTÉ, docteur-médecin à Saumur, ou à M^e LEROUX, notaire. (313)

A VENDRE MAISON,

A Saumur, rue de Bordeaux,

Occupée par la poste aux lettres.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (314)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

DEUX MACHINES

A VAPEUR,

L'une fixe et l'autre pour battre le blé.

S'adresser à M. UNALSSERRE, à Saumur. (328)

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean.

S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

A VENDRE UN GRAND COUPÉ,

(Carrosserie de Paris),

En bon état et très-confortable, avec patentes et strapontin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER Jolie MAISON bourgeoise, Cour,

Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (224)

A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

LIBRAIRIE de E. MILON,
rue d'Orléans, 59.

A LOUER, présentement, par suite d'agrandissement des magasins, APPARTEMENTS, composés de chacun 3 grandes pièces et servitudes.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,
Rue du Prêche.

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (537)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Un homme et une femme, âgés l'un et l'autre de 40 ans, bien valides et bien connus par leurs bons antécédents, désirent se placer comme domestiques à la ville ou à la campagne.
S'adresser au bureau du journal.

PIERRE DIVINE DE SAMPSO,

guérit toujours et promptement (souvent dans les 24 heures) les écoulements récents et chroniques. — Le flacon: 4 francs. — Dépôt à Saumur, pharmacie Guichard.

Bon préservatif.

BANDAGES RAYNAL.

Ces Bandages à bascules, sans fer ni acier, sont bien supérieurs à tous les autres: ils compriment sans aucune douleur les hernies les plus rebelles.

Se trouvent à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, n° 7, à Saumur. (277)

AVIS MÉDICAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de QUET aîné, est reconnu le meilleur Dépuratif du sang et des Humeurs. L'emploi de ce remède, dans le traitement des Dartres et des Maladies Secrètes, dispense des tisanes. Chaque Bouteille a une Étiquette et une Instruction avec la signature QUET AÎNÉ. — Dépôt à Saumur à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7.

PILULES FEBRIFUGES LEBRUN.

GUÉRISON RADICALE
des

FIÈVRES INTERMITTENTES
les plus rebelles.

Ce nouveau fébrifuge, purement végétal, est facile à prendre; son effet est prompt et sûr; il a une action tonique et réparatrice que ne possède pas le sulfate de quinine.

S'adresser chez l'inventeur, à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7, à Saumur. (278)

MALADIES des YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la veuve FARNIER, de Bordeaux. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contrefacteurs poursuivis. — Dépôts: à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PEREAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (318)

Saumur, P. GODET, imp.